

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE
BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION
RUE DES MOUETTES ET RUE SAINT YVES

N° 125/2021

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu les articles L2212-1 et L2213-2 à 2213-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R411-25, R417-10, L325-1 à L325-13(arrêt ou stationnement gênant et mise en fourrière)

Vu l'article R610-5 du code pénal

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67 ;

Vu l'intérêt Général

VU la demande de la société VEZIE PLABENNEC

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation rue des Mouettes et rue Saint Yves

ARRETE

ARTICLE 1 : à l'occasion de travaux de réfection de l'enrobé, la circulation sera :

- Interdite, rue des Mouettes, en provenance de la rue Saint Yves. Cependant, l'accès rue des Mouettes sera autorisé, provenant de la rue des Chênes, pour permettre l'accès aux riverains, notamment les garages de la Résidence de l'Océan. La signalétique sera modifiée en conséquence.

- En alternat feux tricolores rue Saint Yves

Ce, à compter du 24 juin 2021, pour la durée des travaux estimée à 4 jours.

ARTICLE 2 : une déviation sera mise en place, par le boulevard de la Mer, rue de Kerouanen, rue des Saules, rue des Chênes

ARTICLE 3 : La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services de la commune.

ARTICLE 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : les services techniques, le pétitionnaire, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 17 06 2021

Le Maire,
Bernard GOUEREC

